

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET: FINANCES

3) Agence de l'eau Seine-Normandie - Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA)

Soutien à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine -Subvention - Convention



ETAT DE PRESENCE POINT 3	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	35
Absents représentés	8
Absents excusés	5
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 3

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal, M. SEBKHI, Conseiller municipal, Mme DIARRA, Conseillère municipale, M. BAMBA, Conseiller municipal, M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

3) Agence de l'eau Seine-Normandie - Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA)

Soutien à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine - Subvention - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que l'Agence Eau Seine-Normandie soutient financièrement les collectivités pour la réalisation de travaux qui permettent de désimperméabiliser, de retrouver des espaces de pleine terre et qui contribuent à réduire l'impact environnemental des déversements de temps de pluie par les systèmes de collecte des eaux usées et des eaux pluviales,

considérant que l'EPA-ORSA (Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont), aménageur des espaces publics pour le compte de la ville d'Ivry-sur-Seine, a sollicité dans ce cadre, l'Agence Eau Seine-Normandie pour le financement de la première phase du projet d'aménagement de la ZAC Gagarine Truillot pour un montant de travaux de 228 263 € HT,

considérant que le montant de la subvention octroyée à l'EPA-ORSA est de 182 611 €,

considérant qu'il convient d'approuver la convention d'aide financière fixant les modalité d'attribution de cette subvention,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE la convention d'aide financière entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'EPA-ORSA et la ville d'Ivry-sur-Seine relative au financement de travaux de gestion de pluies courantes et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 12/04/2024